



Faites connaître et partager vos innovations

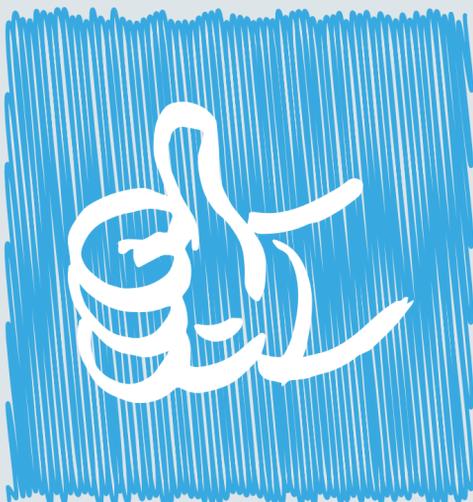
Votre engagement envers les droits des personnes dans leurs parcours de santé, de soins, de vie a pour objectif(s) de :



- faciliter l'accès à la santé pour tous par une **information** adaptée aux plus vulnérables,
- former les **professionnels de santé** aux droits des usagers,
- favoriser la **médiation** pour résoudre les conflits, tenir compte de l'**expérience des usagers** pour améliorer les pratiques,
- renforcer la **participation** des usagers, de leurs représentants voire des citoyens,
- accompagner les **évolutions et transformations du système de santé** dans le respect des droits des usagers,

...

Contribuez à la démocratie sanitaire, faites connaître et distinguer vos actions innovantes et exemplaires



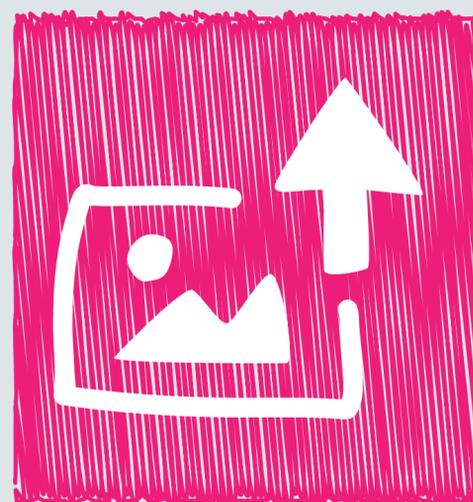
Comment ? Sollicitez le label : « droits des usagers de la santé » délivré par votre agence régionale de santé (ARS)

Pour qui ?
Le label est ouvert à tous : professionnels de santé ; centres et maisons de santé ; associations ; établissements et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux ; collectivités territoriales ; organismes de formations et de recherches...



Comment ? renseignez le formulaire sur la page parcours de santé, vos-droits / soumettez-votre-projet, sur solidarites-sante.gouv.fr

Soyez vigilant aux **recommandations** et **cahier des charges**, aux **conseils** pour remplir le formulaire et au calendrier régional différent du national



Mettez en valeur votre engagement, téléchargez un visuel dès le fichier n°1

Si vous obtenez le label régional, votre action peut être sélectionnée par l'ARS pour participer au concours national droits des usagers de la santé

